

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 8 mai 1972

La séance est ouverte à 2 heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. GIBSON—LA QUESTION RELATIVE AU «JOUR DU CANADA»

[Traduction]

M. Colin D. Gibson (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège personnel. J'aimerais réfuter l'erreur du très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) qui a déclaré, à tort, qu'on m'avait soufflé une question à la Chambre au sujet du Jour du Canada, ce qu'a rapporté le *Spectator* de Hamilton du vendredi 5 mai. De fait, si j'ai posé la question, c'est à cause du projet de loi d'initiative parlementaire que j'ai fait inscrire en octobre dernier et dont le Parlement est saisi depuis lors; je demande donc . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait sûrement qu'il doit donner à la présidence, par écrit, le préavis requis avant de pouvoir soulever la question de privilège. Que je sache, aucun avis n'en a été envoyé à mon bureau; nous devons donc laisser tomber la question.

AFFAIRES COURANTES

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA CONVOCATION DU MINISTRE DEVANT LE COMITÉ PERMANENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je veux présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Je propose donc, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre charge le comité permanent de l'expansion économique régionale d'inviter le ministre de l'Expansion économique régionale à comparaître devant lui cette semaine afin de répondre à des questions antérieures sur les subventions et d'autres sujets concernant la McCain Foods Limited sur la répartition par province des subventions visant à stimuler l'industrie; et sur l'absence d'un contrôle suffisant par le ministère des répercussions de ses subventions sur d'autres entreprises industrielles.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je me demande si la motion n'a pas déjà été présentée à la Chambre. Je sais que rien dans le Règlement n'interdit la présentation d'une motion dix fois le même jour ou à dix reprises dix jours consécutifs. J'y verrais cependant un abus du Règlement. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: La motion ne peut être présentée.

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MODIFICATION PORTANT SUR LE DROIT DE VOTE DES PRISONNIERS

M. David MacDonald (Egmont) demande à présenter le bill C-202, tendant à modifier la loi électorale du Canada (droit de vote aux prisonniers).

Une voix: Expliquez-vous.

M. MacDonald: Monsieur l'Orateur, ce bill vise à permettre aux détenus des prisons et des pénitenciers de voter aux élections fédérales; je suis persuadé que les prisonniers doivent autant que possible assumer leurs responsabilités en régime démocratique pour assurer le succès de leur rentrée dans la société.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1410)

[Français]

LA LOI CONCERNANT LE POSTE DE COMMISSAIRE À LA REPRÉSENTATION

MESURE VISANT À RELEVER LE TRAITEMENT

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État) demande à présenter le bill C-203, intitulé «Loi modifiant la Loi concernant le poste de commissaire à la représentation».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Traduction]

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LES TÉMOIGNAGES DE CERTAINES ASSOCIATIONS AU SUJET DES PENSIONS D'INVALIDITÉ

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement:

Le président du Conseil privé:

Que le comité permanent des anciens combattants soit autorisé à entendre les témoignages des porte-parole de:

1. L'Association canadienne des anciens combattants de Hong Kong;
2. L'Association nationale des prisonniers de guerre; et
3. L'Association des anciens combattants et prisonniers de guerre de Dieppe,

au sujet de la pension d'invalidité des membres des forces armées qui furent prisonniers de guerre.

M. l'Orateur: Conformément à l'article 21 (2) du Règlement, cette motion est portée, comme initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la prochaine séance.